

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol – Groupe agro-alimentaire SODEBO

Par arrêté n°ARRAE\_2023\_061 du 2 octobre 2023, le Maire de Montaignu-Vendée a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol par le Groupe agro-alimentaire SODEBO implanté dans la zone d'activités de Chassereau sur la commune de Montaignu-Vendée.

L'enquête publique est organisée **du mardi 5 décembre 2023 à 9h30 au vendredi 5 janvier 2024 à 17h30 inclus**, soit une durée 32 jours consécutifs. Elle est réalisée à la suite du dépôt de deux demandes de Permis de Construire. Le projet développé en collaboration avec EDF ENR est porté par deux entités juridiques du groupe SODEBO à l'origine des deux demandes de Permis de Construire correspondant à chacune des composantes de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol : PC 08514623 H0020 – SCI CHARLIE (au sein du site IPCE) et PC 08514623 H0021 – STE ETS BOUGRO-SODEBO (au sein du site ICPE). La centrale, d'une puissance de 7,8 MWc sera composée de panneaux photovoltaïques au sol d'une surface totale de 34 921 m<sup>2</sup>. Le dossier d'enquête publique comportera l'ensemble des pièces des demandes de Permis de Construire. L'étude d'impact et son résumé non technique, les avis de l'autorité environnementale (MRAe), des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, seront joints au dossier d'enquête publique.

**Le siège de l'enquête publique est fixé à Mon Espace Habitat (annexe à la mairie de Montaignu-Vendée – service urbanisme), 15 Place du Champ de Foire - 85600 MONTAIGU-VENDEE.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations et propositions de la manière suivante :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible à **Mon Espace Habitat**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et jours fériés. Le dossier y sera disponible en version papier et en version numérique, sur un poste informatique mis à disposition.
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à : Mon Espace Habitat, 15 Place du Champ de Foire - 85600 MONTAIGU-VENDEE.
- Par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@montaignu-vendee.com](mailto:urbanisme@montaignu-vendee.com) en rappelant la référence « Enquête publique SODEBO ».

L'ensemble du dossier sera également disponible sur le site internet de la commune de Montaignu-Vendée.

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E23000100/85 du 22 juin 2023, Monsieur Jean-Paul CHRISTINY, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations écrites et/ou orales du public, à **Mon Espace Habitat, situé 15 Place du Champ de Foire – 85600 MONTAIGU-VENDEE** :

- Le mardi 5 décembre 2023 de 9h30 à 12h30
- Le samedi 16 décembre 2023 de 9h30 à 12h00
- Le vendredi 5 janvier 2024 de 14h30 à 17h30.

Seront prises en compte, les observations parvenues pendant l'enquête fixée **du mardi 5 décembre 2023 à 9h30 au vendredi 5 janvier 2024 à 17h30 inclus**. Les observations reçues dans les délais fixés, seront accessibles sur le site internet de la commune de Montaignu-Vendée, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être obtenue auprès du Pôle Aménagement et Environnement, responsable du projet, au 02.51.46.46.14 ou par voie postale, à Mon Espace Habitat, 15 Place du Champ de Foire - 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@montaignu-vendee.com](mailto:urbanisme@montaignu-vendee.com) en rappelant la référence « Enquête publique SODEBO ».

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Montaignu-Vendée, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que le registre d'enquête publique. Pendant un an, à compter de la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à Mon Espace Habitat et sur le site internet de la commune de Montaignu-Vendée.

Au terme de l'enquête, des décisions sur les demandes de Permis de Construire déposées pourront être prises. Le projet pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis de la MRAe, des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, avant leur délivrance.

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

